

cela montre clairement que le marché européen offre de grandes possibilités aux produits canadiens. Fait tout particulièrement important, en 1979 et 1980 nos exportations de produits finis se sont accrues plus rapidement que nos exportations de matières premières. La part des articles manufacturés reste relativement faible, soit 14 p. 100 de nos livraisons à la Communauté. Toutefois, comme je l'ai indiqué, elle va en s'accroissant.

Il serait faux de supposer qu'une relation qui comporte près de 10 milliards de dollars d'exportations et près de 6 milliards de dollars d'importations puisse exister sans heurts. Le Canada et la Communauté ont donc chacun leur part commune de préoccupations concernant leurs politiques respectives. La réaction immédiate à l'étranger au Programme énergétique national canadien a maintenant fait place, je crois, à une acceptation générale du bien-fondé de nos objectifs en matière d'énergie, même si pour certains, les réserves exprimées portent davantage sur des mesures précises que sur le principe même de la politique.

On pourrait en dire autant de nos préoccupations à l'égard de la politique agricole de la Communauté. Un des grands céréaliers du monde et pays dont le potentiel d'exportation dans ce secteur est appelé à grossir rapidement au cours des dix prochaines années, le Canada se préoccupe évidemment des rumeurs voulant que les Européens règlent leurs problèmes de surproduction en subventionnant les exportations qui viendraient alors concurrencer notre production commerciale sur les marchés mondiaux. Mais nous sommes réalistes. Nous reconnaissons que la Communauté doit avoir sa propre politique agricole et qu'il est donc raisonnable que ses membres fixent, pour leurs propres producteurs, des taux de rendement fondés sur leurs priorités nationales.

#### Les garanties nucléaires

Pendant l'année, deux importantes séries de négociations ont été conclues. Celles-ci vont probablement mener à la signature d'accords entre le Canada et la Communauté d'ici quelques semaines. L'un de ces accords, qui vise les garanties nucléaires, sera signé dans les tous prochains jours. Il vient remplacer un arrangement intérimaire concernant le retraitement et le surenrichissement du combustible nucléaire, conclu entre le Canada et la Communauté après l'échec de nos efforts pour en venir à une entente sur la révision du Traité Canada-Euratom de 1959. Il actualise l'Accord de 1959 pour refléter les préoccupations de non-prolifération nucléaire suscitées par une nouvelle technologie qui permet une plus grande utilisation du cycle du combustible nucléaire. L'arrangement intérimaire donnait aux deux parties la possibilité de coopérer à l'Évaluation internationale du cycle combustible nucléaire et le temps nécessaire pour en évaluer les incidences.

Les amendements apportés au Traité Canada-Euratom donnent au Canada l'assurance que la Communauté nous consultera sur son programme d'utilisation du combustible nucléaire et qu'elle nous avisera de toute modification qui y est apportée. Pour sa part, la Communauté gardera le degré d'autonomie dont elle a besoin en ce qui concerne l'utilisation du combustible nucléaire qu'elle a acheté. Cet accord est important parce qu'il établit le principe des garanties nucléaires pour le combustible hautement enrichi et retraité. Parallèlement au récent accord signé entre l'Australie et l'Euratom, il jette les fondements d'une approche internationale de cette question et crée des précédents pour les relations nucléaires avec d'autres pays.